



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES -
QUESTIONS COMMERCIALES
Vendredi 27 novembre à Bruxelles

*Le Conseil débattrra de la préparation de la **conférence ministérielle de l'OMC**, qui se tiendra à Nairobi en décembre 2015.*

*Il fera le point des négociations menées avec les **États-Unis** en vue de la mise en place d'un partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI). Il fera également le point des négociations menées avec le **Mercosur**, le **Japon** et les pays de l'**ASEAN** en vue de la conclusion d'accords de libre-échange.*

*Le Conseil devrait adopter des conclusions sur une communication récente de la Commission relative à la **politique commerciale**.*

*Il fera le point des consultations trilatérales menées avec l'**Ukraine** et la **Russie**, et débattrra de la crise qui frappe l'**industrie sidérurgique** européenne. Au cours du déjeuner, les ministres débattront de l'évolution des relations commerciales et en matière d'investissement avec la **Chine**.*

*La session du Conseil commencera à 9 h 30. La présidence tiendra une **conférence de presse** à l'issue de la session du Conseil (avant le déjeuner).*

*

* *

Les conférences de presse et les manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: video.consilium.europa.eu.

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG4) sera accessible à l'adresse suivante: tvnewsroom.consilium.europa.eu.

Photothèque pour les photos en haute résolution: www.consilium.europa.eu/photo.

1 La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Politique en matière de commerce et d'investissement

Se fondant sur une communication de la Commission, le Conseil devrait adopter des conclusions sur la politique en matière de commerce et d'investissement de l'UE.

Cette communication présente une nouvelle stratégie qui s'appuie sur les résultats obtenus par l'UE et fait écho au débat qui s'est tenu récemment en Europe au sujet de la politique commerciale.

Le Conseil devrait réaffirmer qu'il est attaché à un système commercial multilatéral solide et fondé sur des règles. Le Conseil se félicitera du programme ambitieux concernant les négociations commerciales bilatérales présenté par la Commission et insistera sur la nécessité d'examiner au cas par cas toute décision relative à l'ouverture de négociations.

Dans son projet de conclusions, le Conseil souligne que le commerce devrait être bénéfique pour tous, qu'il s'agisse des consommateurs, des travailleurs ou des opérateurs économiques et être compatible avec les autres politiques de l'UE. Il y précise que les accords commerciaux de l'UE n'entraîneront pas un abaissement des normes de protection des consommateurs, de la santé, de l'environnement ni des normes de protection sociale ou de protection des travailleurs. Il y plaide enfin en faveur d'un niveau élevé de transparence et d'une communication efficace avec les citoyens sur les avantages que présentent les échanges et l'ouverture des marchés et les défis qu'ils posent.

- Projet de conclusions du Conseil sur la politique en matière de commerce et d'investissement de l'UE (doc. 14240/15)
- [Communication sur la politique en matière de commerce et d'investissement de l'UE, présentée par la Commission en octobre 2015](#)

Conférence ministérielle de l'OMC

Le Conseil débattera de la préparation de la 10^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra à Nairobi du 15 au 18 décembre 2015.

La Commission rendra compte des négociations relatives au programme de Doha pour le développement (PDD), qui sont menées dans le cadre de l'OMC. Elle présentera un aperçu de ce qui peut constituer un résultat acceptable à Nairobi et des travaux à mener par la suite.

Une nouvelle session du Conseil aura lieu le 15 décembre en marge de la conférence de Nairobi.

Des décisions devraient être prises à Nairobi sur des questions découlant du PDD, même si elles ne porteront pas sur les éléments centraux qui permettraient de conclure les négociations. Des discussions se sont donc tenues sur la forme que devraient avoir les négociations après Nairobi. L'UE a toujours pour objectif de renforcer le système commercial multilatéral et de rappeler qu'elle est résolument attachée à l'OMC.

La Commission estime que les questions relatives au PDD restent d'actualité et qu'il serait particulièrement utile de poursuivre les négociations. Toutefois, elle serait également favorable à ce que l'OMC aille au delà du PDD pour aborder, dans un proche avenir, de nouvelles questions soulevées par ses membres.

Les négociations relatives au PDD ont démarré lors de la quatrième conférence ministérielle, qui s'est tenue à Doha en 2001. Elles visent à faciliter le commerce mondial en réduisant les entraves aux échanges, en révisant les règles commerciales et en améliorant les débouchés commerciaux des pays en développement. Après la rupture des négociations en 2008, plusieurs tentatives ont été faites pour les relancer. À la suite du blocage constaté en 2011, les ministres ont dû admettre, lors d'une conférence ministérielle qui s'est tenue à Genève en décembre 2011, que le cycle de Doha se trouvait dans l'impasse. Il a toutefois été convenu de poursuivre les efforts dans les domaines dans lesquels des progrès étaient susceptibles d'être réalisés, et les négociations se sont poursuivies. Elles ont abouti à un accord sur la facilitation des échanges, intervenu lors de la 9^e conférence ministérielle, qui s'est tenue à Bali en décembre 2013.

Des décisions sont en cours de préparation pour Nairobi, dans les domaines suivants:

- questions liées au développement, l'accent étant mis sur les pays les moins avancés. Des progrès ont été réalisés dans deux des quatre thèmes recensés à Bali, à savoir la dérogation relative aux services et les règles d'origine;
- concurrence à l'exportation dans le secteur agricole. Il est prévu de mettre en place des disciplines renforcées pour tous les types de soutiens à l'exportation en faveur des agriculteurs, à savoir les subventions à l'exportation, les financements à l'exportation sous forme de crédits, les programmes de garantie ou d'assurance, les entreprises commerciales d'État et l'aide alimentaire internationale. L'UE et le Brésil ont élaboré un document commun sur la concurrence à l'exportation;
- règles concernant l'amélioration de la transparence en matière d'antidumping, de subventions, de subventions à la pêche et d'accords commerciaux régionaux, ainsi que de réglementation intérieure dans le secteur des services.

Négociations UE-États-Unis sur le commerce et l'investissement

Le Conseil fera le point de la situation et déterminera les prochaines étapes dans le cadre des négociations relatives à un accord de partenariat global sur le commerce et l'investissement avec les États-Unis, le "partenariat transatlantique de commerce et d'investissement" (TTIP).

Les négociations pourraient être revigorées par la conclusion d'un "partenariat transpacifique" entre les États-Unis et leurs partenaires d'Asie et du Pacifique. Un échange récent d'offres tarifaires révisées devrait également permettre aux travaux d'avancer dans des domaines clés. Les parties sont convenues d'accélérer les travaux entre les cycles de négociation et se réuniront dans différents cadres avant le prochain cycle à Bruxelles. Le but visé est toujours d'achever les négociations avant la fin du mandat de l'actuel gouvernement des États-Unis.

Les discussions relatives au TTIP s'articulent autour de trois éléments: l'accès au marché, les dispositions relatives aux questions de réglementation et aux barrières non tarifaires ainsi que la réglementation. Le TTIP devrait être le plus vaste accord commercial bilatéral jamais négocié. Selon la Commission, il pourrait faire croître la production économique de l'UE d'environ 0,5 %.

Le dernier cycle de négociations s'est tenu du 19 au 23 octobre 2015 à Miami. Il portait sur tous les domaines en cours d'examen, à l'exception de la protection des investissements. Pour ce qui est de l'accès au marché, les offres révisées concernaient 97 % des lignes tarifaires. Les parties ont également échangé des propositions en vue de règles d'origine spécifiques aux produits, et ont fait avancer les travaux concernant les services révisés et les offres d'investissement. En matière de marchés publics, ils ont entamé des discussions techniques avant qu'ait lieu un échange d'offres en février 2016.

Toutes les questions de réglementation ont été examinées, y compris la coopération en matière de réglementation, les obstacles techniques aux échanges, les mesures sanitaires et phytosanitaires ainsi que des dispositions pour neuf secteurs spécifiques. Toutefois, beaucoup reste à faire sur toutes ces questions. En ce qui concerne la réglementation, l'UE a présenté une proposition sur le développement durable.

Lors du prochain cycle de négociations, les débats porteront sur une proposition de l'UE relative à la protection des investissements et à un système juridictionnel des investissements dans le cadre du TTIP. Entretemps, les travaux sont en cours d'achèvement en ce qui concerne les moyens de faciliter l'accès des États membres à certains documents classifiés du TTIP.

Aucune date n'a encore été confirmée pour le prochain cycle de négociations, qui devrait avoir lieu en février 2016. Des réunions intersessions se dérouleront dans le même temps pour préparer un échange d'offres initiales sur les marchés publics. La commissaire européenne chargée du commerce, M^{me} Cecilia Malmström, et le représentant des États-Unis pour les questions commerciales, M. Michael Froman, devraient se rencontrer avant la fin de 2015.

La Commission mène les négociations au nom de l'UE et de ses États membres, sur la base d'un mandat adopté par le Conseil en juin 2013. Le Conseil a décidé en octobre 2014 de rendre publiques ses directives de négociation pour les négociations sur le TTIP.

Tout au long des négociations, la Commission est tenue d'informer régulièrement le Comité de la politique commerciale du Conseil et le Parlement européen. Lorsque les négociations seront achevées, le Conseil conclura l'accord TTIP, après avoir obtenu l'approbation du Parlement européen. Le Conseil considère que l'accord, parce qu'il relève de la compétence mixte, devra également être ratifié par tous les parlements nationaux et régionaux compétents dans l'UE.

Ensemble, l'UE et les États-Unis représentent environ la moitié du PIB mondial et près d'un tiers des flux commerciaux de la planète. Ils sont l'un pour l'autre le plus grand partenaire commercial en termes de volume d'échanges et l'un ou l'autre est le premier partenaire commercial et en matière d'investissement de la quasi-totalité des autres pays de l'économie mondiale.

L'UE représentait, en 2013, 16,9 % des échanges totaux des États-Unis (se plaçant ainsi à la deuxième place tant pour les importations que pour les exportations), tandis que les États-Unis représentaient 15,2 % du volume commercial total de l'UE en 2014 (deuxième place pour les importations et première place pour les exportations).

- [Mandat de négociation de l'UE concernant le TTIP](#)
- [Page web de la Commission consacrée au commerce avec les États-Unis \(en anglais\)](#)
- [Rapport du 11^e cycle de négociations sur le TTIP](#)

Négociations entre l'UE et le Mercosur sur un accord de libre échange

La Commission rendra compte des perspectives de progrès concernant un accord de libre-échange global avec le Mercosur, le bloc économique le plus important de l'Amérique du Sud.

Elle donnera son avis, y compris sur un éventuel échange d'offres tarifaires au cours des prochains mois, et les ministres donneront leur point de vue.

L'objectif est de conclure un accord portant sur les échanges de biens industriels et agricoles ainsi que sur les services, le droit d'établissement et la passation de marchés publics. Cet accord comporterait également l'amélioration de la réglementation dans des domaines tels que les marchés publics, la propriété intellectuelle, les questions douanières et la facilitation des échanges ainsi que les obstacles techniques au commerce. Il ferait partie d'un accord d'association de région à région comprenant des dispositions politiques et en matière de coopération.

Des négociations ont été lancées en 2000, mais, dans les faits, ont été suspendues entre 2004 et 2010. Lors d'une réunion ministérielle UE-Mercosur qui s'est tenue en janvier 2013 à Santiago, les parties sont convenues d'échanger des offres sur l'accès au marché, mais cela ne s'est jamais produit, bien que l'UE ait été prête à le faire. Les pourparlers ont été à nouveau suspendus en septembre 2014 lorsqu'une offre présentée par le Mercosur a été jugée insuffisante.

Lors d'un sommet de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) en juin 2015 à Bruxelles, l'UE a réaffirmé son attachement à un accord de libre-échange global avec le Mercosur. L'éventuel échange d'offres tarifaires a toujours été considéré comme un objectif stratégique revêtant une importance à la fois économique et politique.

L'UE est le principal partenaire commercial du Mercosur, représentant 20 % du volume commercial total du Mercosur en 2013. Le Mercosur est le sixième plus grand marché d'exportation de l'UE, dont les exportations n'ont cessé d'augmenter ces dernières années.

Le Mercosur existe depuis 1991. Les membres à part entière actuels en sont l'Argentine, le Brésil, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela.

- [Page web de la Commission consacrée au commerce avec le Mercosur \(en anglais\)](#)

Négociations UE-Asie - Japon et ASEAN

Le Conseil évoquera différentes négociations que l'UE mène actuellement avec les pays d'Asie.

Il se penchera en particulier sur:

- l'accord de libre échange conclu récemment avec le Viêt Nam;
- les négociations sur les accords de libre échange avec les Philippines, la Malaisie et la Thaïlande;
- la stratégie commerciale générale de l'UE à l'égard de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et les répercussions du "Partenariat trans-Pacifique" (PTP) qui a été conclu récemment entre les pays partenaires de l'Asie et du Pacifique et les États-Unis;
- les négociations relatives à un accord de libre échange avec le Japon;
- les négociations avec la Birmanie/le Myanmar sur les investissements.

Japon

Les négociations avec le Japon ont été entamées en mars 2013, sur la base du mandat établi par le Conseil en novembre 2012. L'examen de la mise en œuvre par le Japon des engagements pris en vue d'éliminer les obstacles non tarifaires et en ce qui concerne les marchés publics a abouti à un résultat positif en octobre 2014.

Depuis lors, les négociations avancent lentement, et, ce, principalement en raison des négociations sur le PTP. Lors d'un sommet UE-Japon qui a eu lieu à Tokyo en mai 2015, les parties ont réaffirmé la nécessité d'un accord de libre échange global et ambitieux. Elles ont demandé à leurs négociateurs de parvenir à un accord couvrant toutes les questions essentielles, de préférence d'ici la fin de 2015.

En dépit de la forte pression politique, y compris du G7, la perspective d'achever les négociations d'ici la fin de 2015 s'est éloignée. Néanmoins, la conclusion récente des pourparlers sur le PTP devrait avoir une incidence positive à cet égard. Le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, et le Premier ministre japonais, Shinzo Abe, se sont rencontrés en marge d'un sommet du G20 à Antalya en novembre 2015.

La dernière série de négociations s'est tenue à Bruxelles du 22 octobre au 6 novembre 2015. La prochaine série aura lieu à Tokyo du 30 novembre au 4 décembre 2015.

Le Japon est le deuxième partenaire commercial de l'UE en Asie (derrière la Chine). L'Union européenne et le Japon représentent ensemble plus d'un tiers du PIB mondial.

- [Page web de la Commission consacrée au commerce avec le Japon \(en anglais\)](#)

ANASE

En juillet 2007, le Conseil a établi un mandat en vue de la négociation d'un accord de libre échange avec l'ASEAN. Après la suspension des pourparlers début 2009, le Conseil a décidé en décembre 2009 de poursuivre les négociations individuelles avec les pays de l'ASEAN. Il a maintenu l'objectif stratégique d'un accord de libre-échange entre les deux régions à long terme. Le Conseil a approuvé l'ouverture de négociations avec Singapour (en décembre 2009), la Malaisie (en septembre 2010), le Viêt Nam (en mai 2012) et la Thaïlande (en février 2013).

En octobre 2013, le Conseil a modifié son mandat initial pour autoriser la Commission à négocier des dispositions sur la protection des investissements.

Les négociations avec Singapour se sont conclues en décembre 2012 (la Commission a saisi la Cour de justice de l'UE pour qu'elle rende un avis sur la nature juridique de l'accord) et avec le Viêt Nam en juillet 2015. La dernière série de discussions avec la Malaisie s'est déroulée en avril 2012 et les pourparlers avec la Thaïlande sont actuellement suspendus en raison de la situation politique du pays.

Le 16 novembre 2015, le Conseil a donné son feu vert à la négociation d'un accord de libre-échange avec les Philippines. Les discussions avec l'Indonésie sont en cours de préparation.

En ce qui concerne la reprise des négociations avec la région dans son ensemble, l'ASEAN a tenu des consultations avec la commissaire Cecilia Malmström en avril 2015. Les partenaires procéderont fin 2015 ou début 2016 à une évaluation en commun des perspectives de reprise éventuelle des négociations.

L'ASEAN dans son ensemble est le troisième partenaire commercial de l'UE (derrière les États-Unis et la Chine). L'UE est le troisième partenaire commercial de l'ASEAN (derrière la Chine et le Japon) et représente environ 13 % de ses échanges. L'UE est le plus grand investisseur dans les pays de l'ASEAN.

Créée en 1967, l'ASEAN compte actuellement 10 États membres.

- [Page web de la Commission consacrée au commerce avec l'ASEAN \(en anglais\)](#)

Autres points

Sous le point "Divers", le Conseil:

- fera le point sur les **consultations trilatérales avec l'Ukraine et la Russie**. Il sera informé par la Commission des préparatifs d'une réunion ministérielle prévue pour début décembre;
- discutera de la crise qui frappe l'**industrie sidérurgique** européenne. La discussion pourrait se poursuivre au cours du déjeuner.

Au cours du déjeuner, les ministres discuteront de l'évolution récente des **relations commerciales et en matière d'investissement avec la Chine**. La discussion devrait porter sur la question du statut d'économie de marché de la Chine, à la suite de son adhésion à l'OMC en 2001, ainsi que sur les obstacles au commerce en Chine, les mesures antidumping et compensatoires de l'UE et les négociations relatives à un accord d'investissement UE-Chine.

Consultations trilatérales avec l'Ukraine et la Russie

Un accord d'association UE-Ukraine, contenant des dispositions relatives à une zone de libre-échange, a été signé en juin 2014. Les dispositions politiques et institutionnelles sont appliquées depuis le 1^{er} novembre 2014, mais l'entrée en vigueur des dispositions commerciales a été reportée au 1^{er} janvier 2016. L'UE applique et continuera d'appliquer des préférences commerciales unilatérales en faveur de l'Ukraine jusqu'à cette date.

Conformément aux accords de Minsk de 2014 et de 2015 visant à mettre un terme au conflit dans l'est de l'Ukraine, l'UE participe à des discussions trilatérales avec l'Ukraine et la Russie. Le but est de trouver des solutions concrètes aux préoccupations formulées par la Russie quant à la mise en œuvre des dispositions commerciales de l'accord d'association UE-Ukraine.

La dernière réunion trilatérale au niveau technique s'est tenue les 9 et 10 novembre 2015. La commissaire Cecilia Malmström doit rencontrer les ministres ukrainien et russe du commerce le 1^{er} décembre 2015.

Crise dans l'industrie sidérurgique européenne

Le Conseil "Compétitivité" a tenu une session extraordinaire le 9 novembre 2015 pour discuter des difficultés que rencontre l'industrie sidérurgique européenne. La discussion a essentiellement porté sur les problèmes qui se posent à la suite d'une chute de la demande mondiale: compétitivité, investissement, politiques en matière de climat, défis commerciaux, et prix de l'énergie. Il a été convenu de convoquer une conférence de haut niveau des parties concernées, à laquelle participeront des représentants de l'industrie sidérurgique et les partenaires sociaux.

- [Conclusions de la présidence sur les travaux du Conseil de novembre 2015 consacrés à l'industrie sidérurgique](#)